

---

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le :

**Lundi 21 mars 2022 à 19h**  
Salle des fêtes 89220 **BLÉNEAU**

Ordre du jour :

**1) Décisions du président dans le cadre de sa délégation de pouvoirs**

**2) Finances**

- Taxe sur les surfaces commerciales – Application d'un coefficient multiplicateur
- Vote des taux de TH – TFPNB – TFPB et CFE
- Vote du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2022
- Autorisations d'engagement – Crédits de paiement
- Affectation provisoire des résultats
- Vote des budgets primitifs pour le budget principal et les budgets annexes

**3) Développement économique**

- Vente d'un bien immobilier sur la ZA des Grands Champs à Bléneau
- Acquisition d'un terrain sis à Villefranche Saint Phal ZA Côte Renard

**4) Enfance Jeunesse et sports**

- Demandes de subvention à la CAF projet d'animation médiation animale centre de loisirs de Forterre
- Subventions aux associations jeunesse et sportives
- Convention d'objectifs avec l'association Sport Tremplin Puisaye Forterre
- Modification de la convention de mise à disposition du minibus

**5) Gestion des déchets**

- Lancement d'un marché de fournitures et livraison d'équipements de collecte en porte à porte

## 6) Ressources humaines

- Rémunération plafond des contrats d'engagement éducatif pour les centres de loisirs
- Créations de postes
- Recrutement de personnels en accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer l'ouverture des déchetteries
- Convention 2022 avec le syndicat mixte d'enseignement artistique (SMEA)

## 7) Dossiers dans le cadre du programme LEADER

- Financement de l'animation/gestion du programme LEADER 2023 et 2024
- Plan de financement prévisionnel et demande de subvention d'investissement pour l'aménagement du tronçon Icaunais de la vélo route Eurovélo3 Scandibérique à Rogny-les-Sept-Écluses

## 8) Election des représentants au sein des commissions et des organismes extérieurs

## 9) Point sur les dossiers en cours

## 10) Questions diverses

Le Président,  
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

